

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 7 SEPTEBRE 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

ABSENTE Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 19h33.

2021-09-CMD291 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu, D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 3 août 2021
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 26 août 2021

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques 293 488.57 \$
 - Factures payées : 165 118.98 \$
 - Chèques : 10738 à 10759
 - Prélèvements automatiques : 3051 à 3071
 - Factures à payer : 86 433.82 \$
 - Payes: 41 935.77 \$
- 2.2 Réseau d'information Municipale – Abonnement annuel
- 2.3 Place aux jeunes Vallée-de-la-Gatineau – Demande de financement pour l'organisation des séjours exploratoires
- 2.4 Matricule # 4641-41-0716 – Annulation des montants dus et des intérêts
- 2.5 Municipalité de Délage – Acquisition du terrain matricule # 4641-41-0716
- 2.6 Autorisation de dépense – Congrès Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2021
- 2.7 Tournoi de golf bénéfice annuel de la Chambre de commerce de Maniwaki et la vallée-de-la-Gatineau
- 2.8 Pothier Lévesque Réfrigération – Soumission # 1786
- 2.9 Fenomax (Monsieur André Robitaille) – Réparations des six (6) fenêtres des bureaux administratifs

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Règlement 2021-005 révisé concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec
- 4.2 Demande de bail non exclusif (BNE) d'exploitation de sable et de gravier

5 TRANSPORT

- 5.1 Appel d'offres sur invitation pour le sable d'hiver
- 5.2 Réservation d'un camion – Service des travaux publics
- 5.3 Service des travaux publics - Réparation des camions
- 5.4 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

6 HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Mandat à la firme Équipe Laurence – Problématique - Station de pompage

7 LOISIRS ET CULTURE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Embauche d'un pompier – Monsieur Mathieu Dénomme

9 RAPPORT DE COMITÉS

- 9.1 Procès-verbal – Comité départements

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 CORRESPONDANCES (VOIR DOSSIER POUR CONSULTATION)

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-09-CMD292 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD293 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 AOÛT 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD294 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / AOÛT 2021

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés totalise à 293 488,57 \$ et se détaille comme suit;

3.1 Adoption des comptes et des chèques 293 488,57 \$

- Factures payées : 165 118,98 \$
- Chèques : 10738 à 10759
- Prélèvements automatiques : 3051 à 3071
- Factures à payer : 86 433,82 \$
- Payes: 41 935,77 \$

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Joanne Poulin
Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière

2021-09-CMD295 RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE DU QUÉBEC (RIMQ) – ABONNEMENT ANNUEL

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le Réseau d'information municipale livre le résumé le plus complet de l'actualité municipale. Le RIMQ offre de nombreux avantages qui incluent le nombre illimité d'abonnés, d'affichages d'emplois et d'événements;

CONSIDÉRANT que l'abonnement au Réseau information municipale du Québec arrive à échéance;

CONSIDÉRANT la facture # FA21-53718 au montant de 285 \$ (excluant les taxes);

PAR CONSÉQUENT, le conseil accepte le renouvellement de l'abonnement au RIMQ jusqu'en août 2022 et autorise le paiement.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD296 PLACE AUX JEUNES VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISATION DES SÉJOURS EXPLORATOIRES

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que Place aux jeunes Vallée-de-la-Gatineau (PAJV-G) est plus que jamais bien implanté dans le milieu et sa visibilité est grandissante;

CONSIDÉRANT que de plus en plus, les jeunes démontrent un intérêt marqué à venir s'établir dans la région dans le but d'y avoir une carrière et d'y fonder une famille;

CONSIDÉRANT qu'ils ont recensé cette année 15 migrations au profit de la Vallée-de-la-Gatineau (des personnes qui sont toujours dans la région);

CONSIDÉRANT la demande de financement pour l'organisation des séjours exploratoires 2021;

PAR CONSÉQUENT, le conseil alloue un montant de 200 \$ pour Place aux jeunes Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD297 MATRICULE # 4641-41-0716 – ANNULATION DES MONTANTS DUS ET DES INTÉRÊTS

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT la problématique de mouvements de sol menaçant la résidence principale sise au 268, chemin Rivière Gatineau Nord;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par les autorités gouvernementales, qui stipule que la résidence est menacée de façon imminente par le glissement qui s'est amorcé et que le puits d'alimentation en eau potable est déjà touché et n'est plus fonctionnel. La fosse septique, située à proximité de la résidence et vis-à-vis la fissure est aussi menacée par l'évolution de la situation;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déjà quitté les lieux pour des raisons de sécurité;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'annulation des montants de taxes municipales à recevoir ainsi que les intérêts, pour le matricule # 4641-41-0716.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD298 MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE – ACQUISITION DU TERRAIN MATRICULE # 4641-41-0716

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 268, chemin Rivière Gatineau Nord cède son terrain à la municipalité pour la somme nominale de 1 \$ conditionnel à ce que le propriétaire défraye les coûts du notaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Déléage s'engage à fournir, dans les soixante (60 jours), une résolution par laquelle elle s'engage à acquérir le terrain, puis à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce terrain tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes;

PAR CONSÉQUENT, le conseil accepte l'achat du terrain sur le lot 4 558 043 du cadastre du Québec et autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour cette transaction.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD299 AUTORISATION DE DÉPENSE – CONGRÈS FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) 2021

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que les nombreux ateliers, cliniques juridiques, tables d'échange, conférences et formations qui sont offerts lors du congrès;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il est important d'assister à ce congrès afin d'être au courant de toutes nouvelles informations;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise Monsieur le maire Raymond Morin à assister au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu du 30 septembre au 2 octobre 2021 et de payer les frais d'inscription de 685 \$ (excluant les taxes) et toutes les dépenses afférents à sa participation à ce congrès.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD300 TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE ANNUEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MANIWAKI ET LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT le tournoi de golf bénéfice annuel de la Chambre de commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau aura lieu le mercredi 15 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire désire participer au souper seulement;

PAR CONSÉQUENT, les membres du conseil autorisent l'inscription de Monsieur le maire Raymond Morin et son épouse à participer au souper et d'autoriser les coûts de 100 \$ (excluant les taxes).

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD301 POTHIER LÉVESQUE RÉFRIGÉRATION – SOUMISSION # 1786

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que nous avons procéder à des appels d'offres sur invitation pour l'ajout de conduit de ventilation pour les bureaux administratifs arrières;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Pothier Lévesque Réfrigération;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate Pothier Lévesque Réfrigération à effectuer les travaux d'installation d'une thermopompe Moovair 18 MBH, série M19 au coût de 2 927,66 \$ (excluant les taxes) considérant que le branchement électrique doit être effectué par un électricien.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD302 FENOMAX (MONSIEUR ANDRÉ ROBITAILLE) – RÉPARATIONS DES SIX (6) FENÊTRES DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que nous avons procéder à des appels d'offres sur invitation pour le remplacement de six (6) fenêtres dans les bureaux administratifs en avant;

CONSIDÉRANT que nous n'avons reçu qu'une seule soumission de Monsieur André Robitaille de Fenomax;

CONSIDÉRANT la grande honnêteté de Monsieur Robitaille qui nous stipule que le remplacement n'est pas nécessaire. Il nous recommande seulement la réparation puisque celle-ci suffira à l'étanchéité des fenêtres ;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise les réparations des six (6) fenêtres des bureaux administratifs avant pour une somme approximative de 400 \$ (excluant les taxes).

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-09-CMD303 RÈGLEMENT 2021-005 RÉVISÉ CONCERNANT LES ANIMAUX
APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2021-R-AG219 reçue de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2017 de divers règlements applicables par la Sûreté du Québec par les municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, suivant leur révision dans le cadre du processus d'adhésion à la Cour municipale;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (ci-après «Règlement d'application») par le gouvernement du Québec en 2020;

CONSIDÉRANT que le règlement uniformisé sur les animaux en vigueur dans toutes les municipalités de la MRC, doit être modifié afin d'y intégrer les dispositions du Règlement d'application, chaque municipalité étant chargée de l'application du Règlement d'application sur son territoire;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal adopte le *Règlement 2021-005 révisé concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec*, tel que soumis par la MRCVG et révisé par M^e Olivier Gosselin.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-09-CMD304 DEMANDE DE BAIL NON EXCLUSIF (BNE) D'EXPLOITATION
DE SABLE ET DE GRAVIER**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé du conseiller _____ et résolu,

CONSIDÉRANT qu'une demande pour l'exploitation d'une nouvelle sablière et gravière pour laquelle un certificat d'autorisation est requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

CONSIDÉRANT que la gestion de l'exploitation du sable et du gravier, permette aux exploitants de procéder à leur extraction suite à l'obtention d'une autorisation ou de bail de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à une demande de bail non exclusif pour l'exploitation d'une nouvelle sablière et gravière située sur le lot 24 rang 10 dans le canton de Kensington;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate et autorise l'inspecteur municipal à procéder à ladite demande, et à signer tout document pertinent à cet effet. D'autoriser le paiement de 295 \$ pour la demande de bail non exclusif (BNE) d'exploitation de sable et de gravier.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Rejeté majoritairement

2021-09-CMD305 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE SABLE D'HIVER

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité doit refaire son appel d'offres sur invitation pour le sable pour l'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire obtenir des soumissions pour du sable tamisé pour une quantité de deux mille cinq cents (2 500) tonnes;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres assure à la municipalité une meilleure qualité du produit (sable tamisé ou l'équivalent) avec les spécificités de la granulométrie;

PAR CONSÉQUENCE, le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour le prix du sable tamisé ou l'équivalent pour l'hiver 2021-2022 auprès de trois (3) fournisseurs.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD306 RÉSERVATION D'UN CAMION – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions afin de faire l'acquisition d'un camion pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les parcs de camions chez les concessionnaire sont vides et que lorsqu'un nouveau camion devient disponible, la Municipalité n'a pas suffisamment de temps pour mettre la main sur l'achat étant donné le long processus municipal interne;

CONSIDÉRANT l'arrivée des élections municipales et que la direction générale sera dans l'impossibilité de faire un tel achat en l'absence du conseil;

CONSIDÉRANT qu'une réservation de camion peut consister à une livraison qui prendra entre deux (2) et trois (3) mois ou plus;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale à procéder à la réservation d'un camion GMC pour le service des travaux publics puisque le temps où seront livré ledit camion, le nouveau conseil sera en mesure d'autoriser l'achat et le financement de celui-ci.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD307 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – RÉPARATION DES CAMIONS

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que, lors des vérifications effectuées sur les camions du service des travaux publics, il a été constaté que plusieurs réparations étaient requises pour le bon fonctionnement des travaux;

CONSIDÉRANT que le contremaître a demandé une évaluation des coûts pour les réparations;

CONSIDÉRANT que, la panne à l'huile du camion Dodge 4 500 doit-être changée pour un coût approximatif de 3 000 \$; le camion inter a des problèmes de refroidissement; et, le tracteur White a besoin de réparations et de modifications pour un coût d'environ 3 000 \$;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise lesdites réparations pour le bon fonctionnement des services des travaux publics.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD308 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Délégé a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports pour les travaux sur le chemin du Lac Bois-Franc, chemin Baie-Davis et chemin de la Ferme-Joseph;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Délégé s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que la Municipalité de Délégé choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU que le chargé de projet de la municipalité, Madame Joanne Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2021-09-CMD309 MANDAT À LA FIRME ÉQUIPE LAURENCE – PROBLÉMATIQUE
– NOUVELLE STATION DE POMPAGE**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT les lacunes trouvées à la station de pompage située sur le chemin Rivière Gatineau Nord;

CONSIDÉRANT que la mauvaise ventilation et la mauvaise orientation de l'endroit où a été installé le panneau occasionnent un problème de chaleur;

CONSIDÉRANT les recommandations reçues pour régler la problématique de la nouvelle station de pompage;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la firme d'Équipe Laurence afin de corriger les lacunes et autorise la directrice générale, à signer tout document pertinent à cet effet.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD310 EMBAUCHE D'UN POMPIER – MATHIEU DÉNOMMÉ

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le service des incendies de la municipalité désire procéder à l'embauche d'un nouveau pompier, pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement du service incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef du service des incendies;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise l'embauche de Monsieur Mathieu Dénommé, à titre de pompier à temps partiel.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-09-CMD311 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19h46.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière